

Le Ministre a été impressionné par les services que pourraient offrir les maisons de commerce aux compagnies de petite et moyenne envergure intéressées aux marchés de l'exportation. Il a toutefois ajouté que, pour réaliser ces possibilités, le gouvernement et le secteur privé doivent mettre en oeuvre des initiatives communes pour donner suite aux 32 recommandations du rapport. A cet égard, il a été encouragé par l'initiative déjà prise par le secteur privé de former un Conseil des maisons du commerce extérieur canadiennes sous les auspices de l'Association canadienne d'exportation pour élaborer une procédure d'accréditation à l'intention des maisons de commerce, représenter leurs intérêts au niveau fédéral, et promouvoir les services du secteur auprès des manufacturiers et des fabricants. Selon M. Kelleher, il ne fait pas de doute que la création du nouveau Conseil contribuera assurément à faire mieux connaître les compétences des maisons de commerce au Canada. Elle aidera en outre à venir à bout de l'opinion persistante qui veut que le recours aux maisons du commerce soit un pis-aller pour qui veut réaliser des ventes à l'étranger.

Le Ministre a également annoncé la création au ministère des Affaires extérieures d'une direction des maisons du commerce et du commerce de contrepartie qui aura pour tâche essentielle dans un premier temps de coordonner la réponse du gouvernement aux recommandations. Cette réponse sera présentée à une conférence sur les maisons de commerce qui se tiendra à Ottawa à la fin du printemps.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à:

Direction des Maisons de Commerce et de la
Compensation,
Direction générale des programmes et des
services d'exportation,
Ministère des Affaires extérieures,
125, promenade Sussex,
Ottawa (Ontario)
K1A-0G2
Tél: (613) 996-1419, 996-7182
Télex: 053-3745